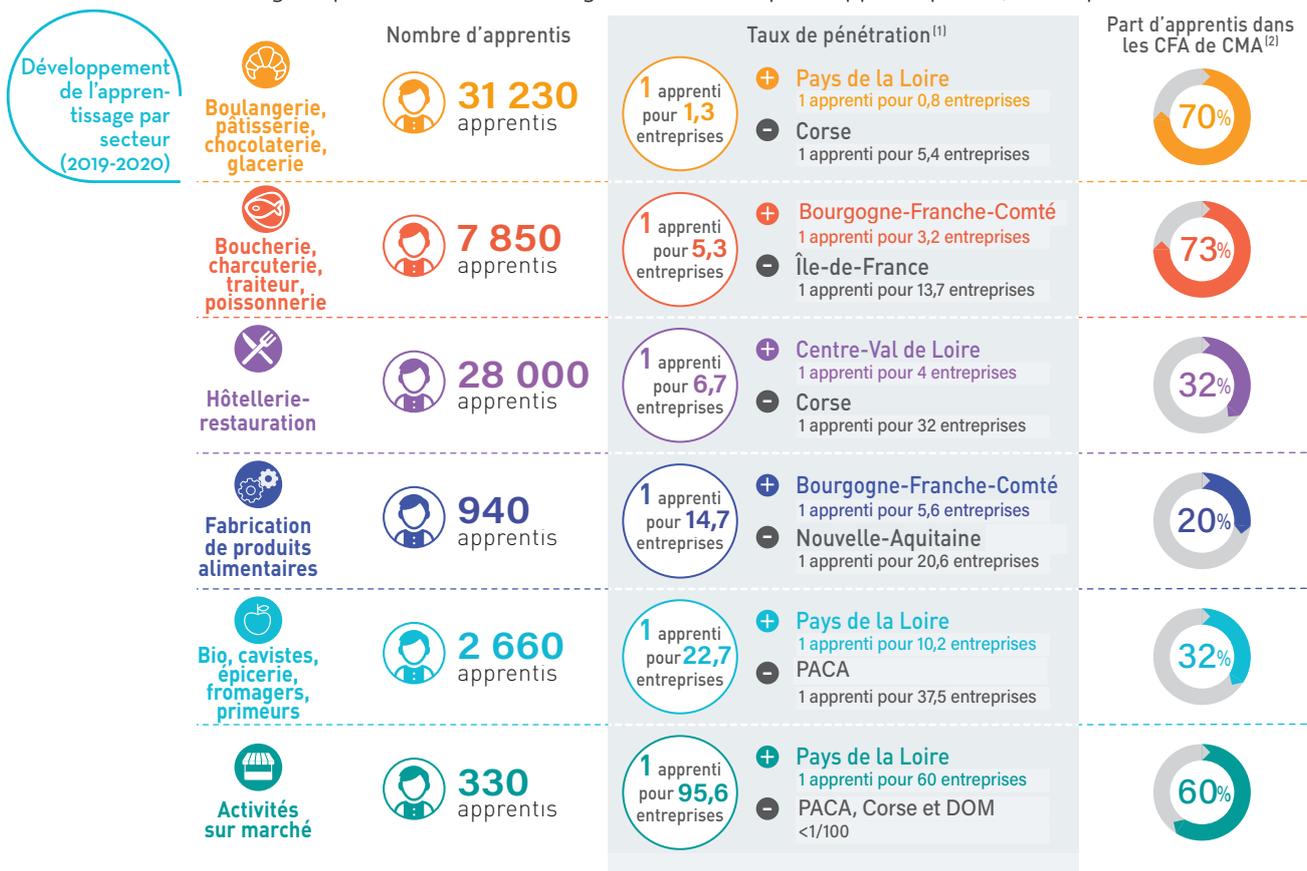


## 71 000 APPRENTIS FORMÉS PAR LES ENTREPRISES DE L'ALIMENTATION

En France, 71 000 apprentis se forment dans les entreprises alimentaires de proximité, soit 15 % du total des apprentis. Ce nombre est toutefois en baisse (-2%) pour la seconde année consécutive. En moyenne, on compte un apprenti pour cinq entreprises. L'apprentissage est le plus développé dans les entreprises de boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glacierie : on compte 1 apprenti pour 1,3 entreprises.

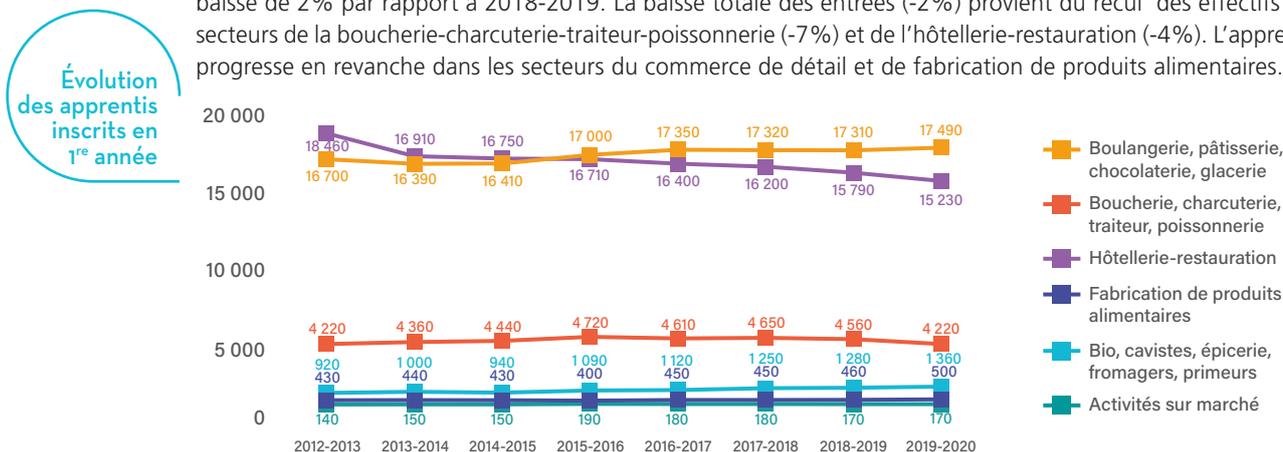


Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020.

(1) Le taux de pénétration correspond au ratio nombre d'apprentis/nombre d'entreprises actives dans l'activité en France.  
(2) CFA pilotés directement par les Chambres de métiers et de l'artisanat ou gérés en association.

## LES ENTREES EN FORMATION SONT STABLES

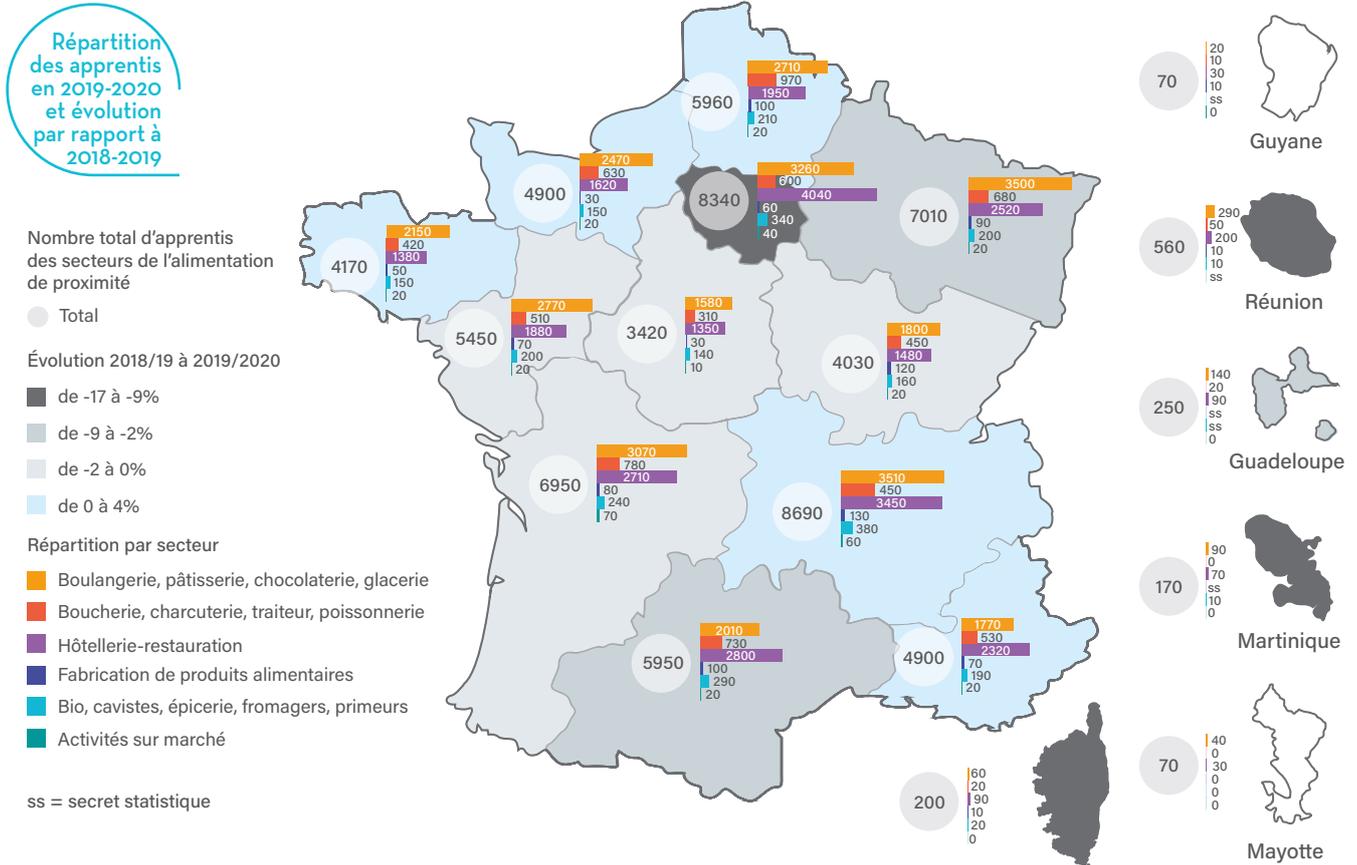
Parmi le total de 71 000 apprentis, 39 000 ont démarré la formation d'un diplôme en 2019-2020, un nombre en baisse de 2% par rapport à 2018-2019. La baisse totale des entrées (-2%) provient du recul des effectifs dans les secteurs de la boucherie-charcuterie-traiteur-poissonnerie (-7%) et de l'hôtellerie-restauration (-4%). L'apprentissage progresse en revanche dans les secteurs du commerce de détail et de fabrication de produits alimentaires.



Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020. Champ : apprentis inscrits en première année, travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France métropolitaine (données incomplètes certaines années pour la Corse et les DOM).

## LES CHIFFRES DE L'APPRENTISSAGE PAR RÉGION

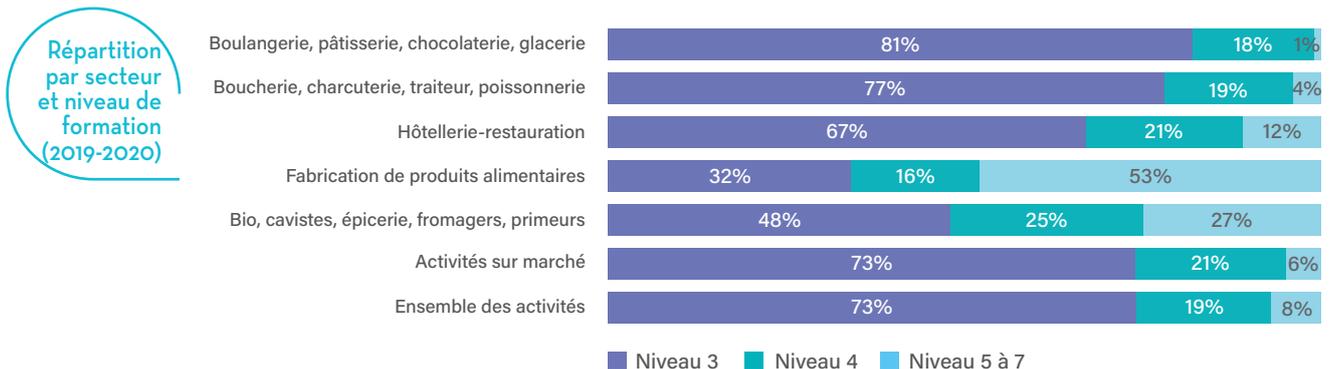
Le nombre d'apprentis est en hausse dans les régions Hauts-de-France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA. Il est stable en Bretagne et en baisse dans les autres régions. Le recul est important dans les DOM, en Île-de-France (-10%) et en Corse.



Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France entière.

## 73 % DES APPRENTIS PRÉPARENT UN DIPLÔME DE NIVEAU 3

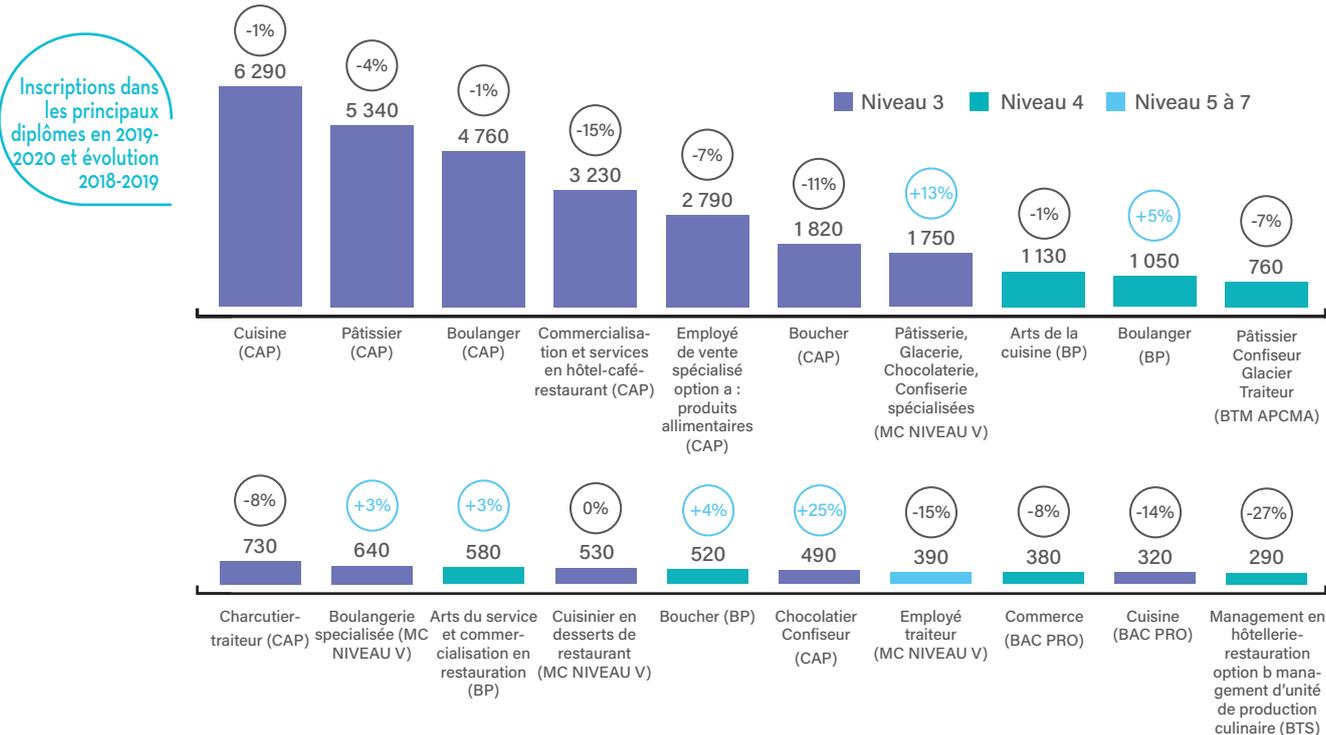
Depuis 2012-2013, le nombre d'apprentis diplômés de niveau 3 (CAP) et formés dans les entreprises alimentaires de proximité est toutefois tendanciellement en baisse. La part d'apprentis préparant un diplôme de niveau 4 (BP-BAC) ou supérieur est plus importante dans les secteurs «Bio, cavistes, épicerie, fromagers, primeurs» et dans la fabrication de produits alimentaires.



Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France entière.

## PALMARÈS DES DIPLÔMES PRÉPARÉS

En 2019-2020, les diplômes ayant réuni le plus grand nombre d'entrées en apprentissage dans les entreprises de l'alimentation sont le CAP Cuisine (6 290 inscriptions), le CAP Pâtissier (5 340) et le CAP Boulanger (4 760). Par rapport à l'année scolaire précédente, on constate une nette progression des inscriptions d'apprentis en CAP Chocolatier-confiseur (+25%) et en MC pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées (+13%), tandis qu'elles sont en baisse dans la plupart des CAP.



Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020. Champ : apprentis inscrits en première année, travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France.

## LA MOITIÉ DES APPRENTIS SONT MINEURS, UN TIERS SONT DES FEMMES

La part des femmes parmi les apprentis est globalement stable depuis 2012-2013, à l'exception de bio-cavistes-épicerie-fromagers-primeurs où elle régresse. La part des apprentis mineurs est en légère baisse, et de manière plus importante dans le secteur de fabrication de produits alimentaires. Elle est en légère hausse dans les activités sur marché.

Répartition par sexe et par âge des apprentis en 2019-2020

Secteurs	Part des femmes	Part des apprentis <18 ans
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	35%	56%
Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie	14%	51%
Hôtellerie-restauration	35%	44%
Fabrication de produits alimentaires	38%	24%
Bio, cavistes, épicerie, fromagers, primeurs	44%	40%
Activités sur marché	29%	55%
Ensemble des activités	33%	49%

Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020. Champ : apprentis travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France.

## ORIGINE SCOLAIRE DES APPRENTIS

La moitié (49 %) des apprentis de l'alimentation démarrant un des principaux CAP proviennent du collège, mais ces entrées directes sont en baisse (52% en 2017-2018). 15 % des apprentis étaient déjà en apprentissage dans un autre diplôme, 13 % proviennent du lycée professionnel, 9% du lycée général, 2 % de l'enseignement supérieur, 2 % de l'emploi ou du chômage. Si certains sont en poursuite d'études (par exemple en préparant une spécialité connexe au diplôme précédemment préparé), une part importante des apprentis est donc en réorientation.

Provenance des apprentis en CAP en 2019-2020



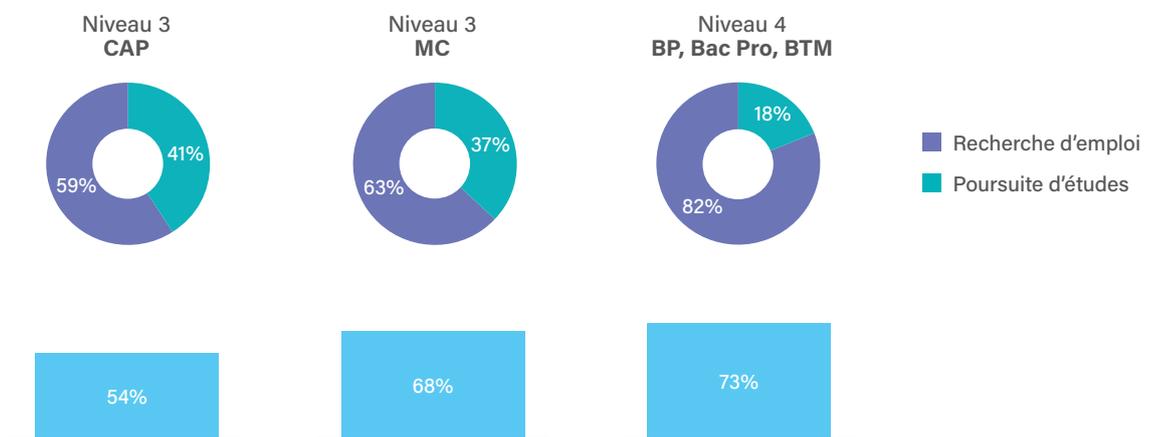
Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, SIFA 2019-2020. Champ : apprentis inscrits en première année, travaillant dans une entreprise alimentaire de proximité en France.

## SITUATION DES JEUNES 6 MOIS APRÈS LEUR SORTIE EN APPRENTISSAGE

L'accès à l'emploi des ex-apprentis augmente avec le niveau de diplôme : 6 mois après leur sortie de formation, 54 % des sortants de niveau 3 (CAP) sont en emploi, 68 % de ceux qui sont issus d'une Mention Complémentaire et 73 % de ceux qui préparaient un diplôme de niveau 4 (BP, Bac Pro, BTM).

Situation et insertion en fonction du diplôme préparé

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation



Source : ISM, Tableau de bord de l'apprentissage d'après MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champs : apprentis sortants d'études en 2019. N.B. : Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.

- Entreprises de moins de 20 salariés (\* ensemble des entreprises) des activités suivantes et leurs apprentis :
- Boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glacerie : 1052Z, 1071C (\*), 1071D (\*), 1082Z
  - Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie: 1011Z, 1012Z, 1013A, 1013B, 1020Z, 4722Z (\*), 4723Z (\*), 5621Z (\*)
  - Hôtellerie-restauration : 5510Z (\*), 5610A (\*), 5630Z (\*)
  - Fabrication de produits alimentaires: 1031Z, 1032Z, 1039A, 1039B, 1041A, 1041B, 1042Z, 1051A, 1051B, 1051C, 1051D, 1061A, 1061B, 1062Z, 1071A, 1072Z, 1073Z, 1081Z, 1083Z, 1084Z, 1085Z, 1086Z, 1089Z, 1091Z, 1092Z, 1101Z, 1102A, 1103Z, 1104Z, 1105Z, 1106Z, 1107A, 1107B
  - Bio, cavistes, épicerie, fromagers, primeurs: 4711B, 4711C, 4721Z, 4724Z, 4725Z, 4729Z
  - Activités sur marché: 4781Z
- Les traitements statistiques sont réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers.